

MAIRIE DE DEVECEY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2022

Présent(e)s : Gérard MONNIEN, Aurélie BOURIAT, Anna CHEVRAUX, Simon DENYS, Brigitte CRETIN MAGNIN-FEYSOT, David HUET, Michel JASSEY, Philippe LEGRAND, Benoit ROBERT, Françoise ROLLET.

Absents et excusés : Bertrand BOUILLON, Frédérique GENTNER-MARMIER, Alexandre OUDIN, Morgane LUCASELLI-COQUILLON, Françoise IMMEL.

Pouvoirs : Alexandre OUDIN à Philippe LEGRAND
Morgane LUCASELLI-COQUILLON à Anna CHEVRAUX
Frédérique GENTNER-MARMIER à David HUET

Secrétaire de séance : Michel JASSEY

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu du conseil municipal du 3 octobre 2022
- Demande de subvention à la CAF pour les sanitaires école/périscolaire
- Dénomination de voies publiques
- Délibération modificative budgétaire n°2
- Convention avec le football pour la tonte du stade
- Occupation de la SDF à titre exceptionnel par deux associations
- Questions diverses

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 3 octobre 2022.

Deux modifications ont été apportées en questions diverses : correction du mot mare et changement d'intitulé du mot opposition par conseiller municipal.

Adopté par 8 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

1- Demande de subvention à la CAF pour les sanitaires école/périscolaire

Les sanitaires de l'école maternelle ne sont plus adaptés aux enfants de plus 5 ans évoluant dans cette structure.

Il est opportun pour cela de solliciter les soutiens financiers qui se présentent à Devecey. C'est pour cette raison que le conseil municipal est invité à délibérer sur une demande d'aide financière à

l'investissement travaux au titre de l'année 2022-2023 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales en réponse aux appels à projet investissement travaux au titre de l'année 2022-2023.
Le coût pour l'étude et les travaux est estimé à 12 337.85 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le maire a demandé une subvention à la CAF du Doubs pour un montant de 4935.14 € soit 40 % des dépenses totales.

2- Dénomination de nouvelles voies publiques

Deux programmes d'aménagement urbain sont en cours sur le territoire de Devecey : les Vernes et le Carré de l'habitat.

La commission "environnement" propose deux noms de voie pour ces nouveaux quartiers : Les trèfles pour le lotissement des Vernes et la châneraie pour le lotissement du Carré de l'habitat.

David HUET indique que la dénomination "les Trèfles" semble inappropriée. Monsieur le maire rappelle que ces propositions ont été travaillées en commission "environnement".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour et 2 abstentions :

- adopte la dénomination "Les Trèfles" en prolongement de la rue des Vernes
- adopte la dénomination "la châneraie" en prolongement de la rue des Vignes
- charge Monsieur le maire de communiquer ces informations notamment aux services de la Poste.

3- Délibération modificative budgétaire n°2

Afin d'ajuster le chapitre 66, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le transfert de crédit dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
66 - Charges financière	66111	Intérêts réglés à l'échéance	37 073.00 €	+ 1 702 €	38 775.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	65335	Frais de formation	10 200.00 €	- 1 702 €	8 498.00 €

En conséquence, il est demandé aux membres du conseil municipal :

- d'accepter d'apporter au budget primitif 2022 les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer les actes correspondants.
Chapitre 66 : + 1 702 € : adopté à l'unanimité
chapitre 65 : - 1 702 € : adopté à l'unanimité

4- Convention avec le football pour la tonte du terrain en herbe

Depuis 2018, le conseil municipal a confié l'entretien du terrain de football au FC CHATILLON-DEVECEY. En contrepartie, une subvention était allouée pour un montant de 2 509 € sur une période de un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de confier l'entretien au FC CHATILLON-DEVECEY pour une période du 1er octobre 2022 au 30 juin 2023. ;
- d'octroyer une subvention de 2 509 €
- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention.

5- Occupation de la SDF à titre exceptionnel par deux associations

Le week-end du 19 et 20 novembre 2022, Les Boursicoteurs et la Voraysienne vont se partager la salle des fêtes.

Normalement la SDF est mise à disposition pour les associations pour un week-end complet.

Après s'être mises d'accord, l'association "les Boursicoteurs" prendra le samedi 19 novembre et l'association "la Voraysienne" le dimanche 20 novembre 2022.

De ce fait, le conseil municipal doit ajuster les tarifs de ces occupations, à savoir :

- 450.00 € pour la Voraysienne au lieu de 900 € (association extérieure à Devecey)
- 177.50 € pour les Boursicoteurs au lieu de 355 € (3ème réservation)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à titre exceptionnel, la réduction de moitié des tarifs applicables pour le week-end du 19 et 20 novembre 2022.

Vote : à l'unanimité

6- Questions diverses

- **Intervention de Michel JASSEY GBM : accident d'un bénévole lors d'un événement ; Quelle responsabilité pour la commune ou l'association organisatrice ?**
- **Devis éclairage mairie**
Pour des économies d'énergie, il est impératif de changer le mode d'éclairage de la mairie en remplaçant l'halogène et les néons par des ampoules led dans le secrétariat et dans le bureau du maire.
4 devis ont été présentés dont les montants sont : 1721 €; 1525 €; 1227.50 € et 767.18 €. Le devis de 767.18 € est retenu.

- **Devis abattage des arbres à risque**

3 arbres menacent de tomber : à l'école, rue des Criantes, parc. La municipalité s'engage à replanter des nouveaux arbres.

Le devis de 470 € est retenu.

- **Information agents communaux**

Monsieur le maire informe que l'agent technique recruté a pris ses fonctions ce jour et relate que l'agent technique en place depuis 2020 est muté au Département. L'agent technique affecté à la salle des fêtes a demandé un détachement au CHU Besançon. Il est précisé également qu'un agent est en arrêt maladie depuis 6 mois.

Clôture de la séance à : 20H05

Le Maire : **Gérard MONNIEN**

Le Secrétariat de mairie : **Michel JASSEY**

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

- 2022-52 : Demande de subvention auprès de la CAF pour les sanitaires école/périscolaire.
- 2022-53 : Dénomination des nouvelles voies publiques
- 2022-54 : Délibération modificative budgétaire n°2
- 2022-55 : Convention avec le club de football pour la tonte des terrains de football
- 2022-56 : Occupation de la SDF à titre exceptionnel par deux associations.